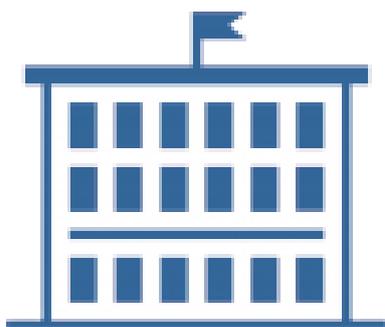


<https://ser.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article177>



Fonctions du directeur d'école et décharges

- Direction -



Date de mise en ligne : lundi 18 septembre 2017

Copyright © Inspection Éducation nationale Saint-Etienne du Rouvray - Tous
droits réservés

Le directeur d'école veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

Trois textes concernant l'exercice professionnel du directeur d'école ont été publiés dans le [Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014](#) : le « [référentiel métier](#) » des directeurs d'école, et deux textes réorganisant la formation des directeurs d'école (un [arrêté](#) et une [circulaire](#)).

S'inscrivant dans la continuité des discussions menées depuis novembre 2013 avec les organisations syndicales représentatives sur les métiers et les parcours professionnels des personnels de l'éducation nationale, ces textes complètent les dispositions déjà prises en faveur d'une pleine reconnaissance des missions des directeurs d'école : [la circulaire n°2014-115 du 3 septembre 2014 relative aux décharges de service pour la direction d'école](#), la revalorisation de la [part complémentaire de l'ISS](#) liée à cette fonction par l'arrêté du 22 juillet 2014, ainsi que la circulaire sur les protocoles de [simplification des tâches des directeurs d'école primaire](#) parue au BO du 6 novembre 2014.

Nous rappelons également la parution du [Guide pratique pour la direction](#) de l'école primaire sur le site Eduscol destiné à aider de façon opérationnelle les professionnels que vous êtes dans l'accomplissement de leurs missions.

Issu de la réflexion sur la simplification des tâches administratives des directeurs d'école, ce Guide vous propose une synthèse claire et précise des actions que les directeurs sont appelés à conduire au quotidien. Ses fiches évolutives procureront également l'état exhaustif et à jour de la réglementation applicable à l'école primaire.

+ [Décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école](#)

+ [Directeurs d'école, votre métier évolue](#)

+ [Régime de décharge des directeurs](#)

+ [Référentiel métier des directeurs d'école](#)

+ [Directeurs d'école : pleine reconnaissance de leurs missions et réorganisation de leur formation](#)